



# La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

**Jugement Côté**  
Le procureur compte aller en appel  
Page A3

**Castors**  
Plourde et compagnie matent le Rocket  
Page C1



SHERBROOKE / LUNDI 20 JANVIER 2003 / 93e ANNÉE / NO 280

Les MONDIAUX JEUNESSE à Sherbrooke dans 171 jours

65¢ plus taxes, (Floride 1.75\$)

## Côté 14 fois coupable

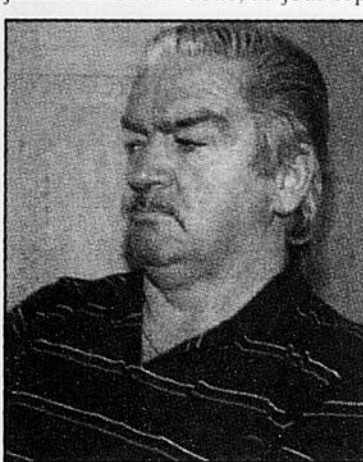
Le jury déclare Renald Côté coupable d'inceste et d'agressions sexuelles multiples

Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE

Le jury a trouvé Renald Côté coupable de 14 des 17 chefs d'accusation déposés contre lui, dont 12 aux dépens de sa fille Isabelle et deux au détriment de deux autres jeunes femmes.

C'est dans le calme absolu que le verdict des quatre femmes et des huit hommes constituant le jury a été accueilli, vers 10 h 45 hier, dans la salle d'audiences no 1 du palais de justice de Sherbrooke, au jour sept des délibérations du jury.



Renald Côté

Quand le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure, qui a présidé ce procès rendu à l'aube de sa huitième semaine, s'est levé de son siège après la lecture des chefs d'accusation faite par la greffière Line Laliberté et des verdicts donnés par le président et juré no 5, Johanne Royer-Côté, l'épouse de Renald, a laissé échapper quelques larmes.

Au même moment, Renald Côté, âgé de 51 ans, se levait pour quitter la salle d'audiences, escorté de trois gardiens.

Tout au long de l'énumération des chefs d'accusation et des verdicts, sa main droite lui couvrait une partie de la bouche et de la joue. Aucune expression particulière n'émanait de sa personne. Ni surprise. Ni colère.

### Les accusations

Dans le cas d'Isabelle Côté, décédée à l'âge de 22 ans le jeudi 4 juillet 2002 d'un cancer foudroyant des ovaires, seul l'événement - où il était question d'une agression sexuelle à quatre pattes sur une planche alors que ses frères clouaient des clous ou visaient des vis entre ses doigts et qu'un oncle filmait - n'a pas été retenu.

Ce verdict de non-culpabilité touchait deux chefs d'accusation.

Mais tous les autres ont été retenus: inceste, agressions sexuelles multiples, agressions sexuelles avec la complicité des fils de Renald ou frères d'Isabelle Donald et Serge, enfin des crimes de séquestration.

Quant aux deux autres victimes, des femmes aujourd'hui âgées dans la vingtaine, Renald Côté a été reconnu coupable de deux chefs d'agression sexuelle.



Johanne Royer-Côté était en larmes après l'annonce du verdict de culpabilité rendu à l'endroit de son mari, Renald Côté.

Le chef d'accusation pour lequel il a été acquitté faisait état d'une visite chez une nièce qu'il aurait poussée vers la chambre à coucher et une fois tombée sur le lit, elle aurait été invitée à lui pratiquer la fellation.

Ce chef d'accusation avait fait l'objet d'une question précise du jury, vendredi dernier.

Précisons qu'à elle seule, l'accusation d'inceste peut valoir 14 ans de pénitencier à Renald Côté.

Il va sans dire que la Couronne, représentée par Me Hélène Fabi, entend demander au

juge Paul-Marcel Bellavance une sentence sévère.

### Demande d'appel prévue

Le criminaliste Pierre Gagnon, de Chicoutimi, qui représente Renald Côté, n'a pas caché sa déception car il était certain d'avoir semé le doute raisonnable sur certains chefs d'accusation. Il ne s'attendait pas à ce qu'un nombre aussi important d'accusations ait tenu la route. Il entend en appeler de ce verdict.

Rappelons que la défense a servi au jury la thèse du coup monté contre son client d'abord à cause des fabulations d'Isabelle Côté qui aimait attirer l'attention sur elle et des bonbons que l'on aurait promis aux frères Serge et Donald s'ils acceptaient de témoigner contre leur père.

Les représentations sur sentence seront entendues par le juge Bellavance le mercredi 5 février.

RÉACTIONS EN A2 ET A3



La motoneige sur laquelle circulait la victime a été remise par la Sûreté du Québec.

## Un motoneigiste périt au lac Aylmer

Nathalie Prévost  
BEAULAC-GARTHBY

Un accident de motoneige, survenu dans la nuit de samedi à hier, sur le lac Aylmer, à Beaulac-Garthby, s'est avéré fatal pour un citoyen de Disraeli, Sylvain Bilodeau, alors qu'il a été happé mortellement par le motoneigiste qui le suivait, une connaissance de la victime.

«L'accident est survenu à 23 h. On parle de deux motoneigistes qui se suivaient sur le lac Aylmer. Celui qui était à l'avant, Sylvain Bilodeau, âgé de 38 ans, a perdu le contrôle et est tombé de sa motoneige. Celui qui le suivait, en l'occurrence un ami de la victime, n'a pu éviter le corps, probablement parce qu'il suivait de trop près ou peut-être parce qu'il roulait vite, explique François Doré, agent de communications à la Sûreté du Québec de Montréal. Pour l'instant, on ignore si l'alcool pourrait être en cause dans cet incident. Une enquête pourra le déterminer plus tard», ajoute M. Doré.

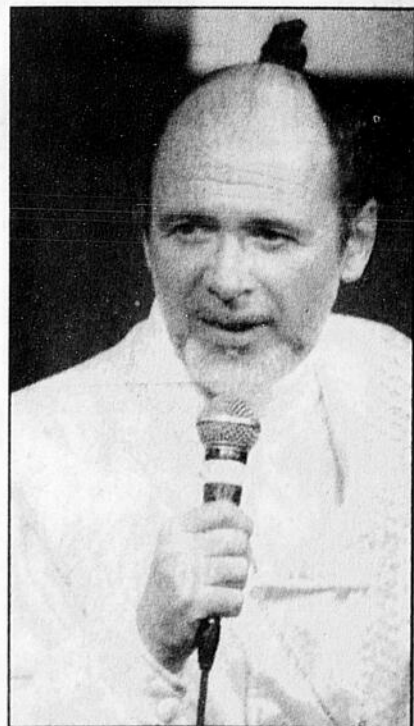
C'est l'ami en question qui est allé chercher du secours immédiatement après la collision. La victime a été transportée par ambulance au Centre



La victime, Sylvain Bilodeau

hospitalier de la région de L'Amiante où elle est décédée des suites de ses blessures.

Sylvain Bilodeau laisse dans le deuil sa conjointe et sa fille de 7 ans, ses parents et amis. «Ça ne va pas bien! C'est dur», s'est contenté de déclarer Louisel Grenier, mère du défunt. Pour sa part, l'épouse de la victime a préféré ne pas faire de déclaration et vivre son deuil en toute tranquillité.



## RAËL DÉNONCE UN COMLOT

Le fondateur du Mouvement raélien, Claude Vorhlon, a dénoncé, hier, un vaste complot «politique, journalistique et religieux» visant à plonger le monde dans la peur. Au sujet du clonage, il a dit: «Un seul naît, alors que 100 000 Irakiens mourront dans une nouvelle guerre. Pourtant, le monde politique est troublé par le bébé».

A LIRE EN B6

### Suprem Automobile

4620, boul. Bourque Rock Forest - (819) 821-9272



### Météo

Neige Max.: -10 Demain: variable  
Lever du soleil: 7 h 19 Coucher: 16 h 36

### Index

Ann. class. .... D3	Loterie ..... A2
Arts ..... D1	Météo ..... D3
Automobile ..... B8	Mots croisés ..... D4
B. dessinées ..... D4	Opinions ..... A6
Décès ..... D5	Personnalité ..... B8
Horoscope ..... D4	Sports ..... C1

23x00\$  
CETTE SEMAINE:  
**19 995\$**

## GRANDE COMME UNE CAMRY OU UNE ACCORD

LA GRANDE GALANT 2003



GARANTIE 7 ANS  
120 000 km

- TRANSMISSION AUTOMATIQUE
- GROUPE ÉLECTRIQUE
- AIR CLIMATISÉ
- LECTEUR CD GRATUIT!

SHERBROOKE  
MITSUBISHI

Angle boul. Bourque et Haut-Bois  
Devant le WAL-MART (819) 346-8222

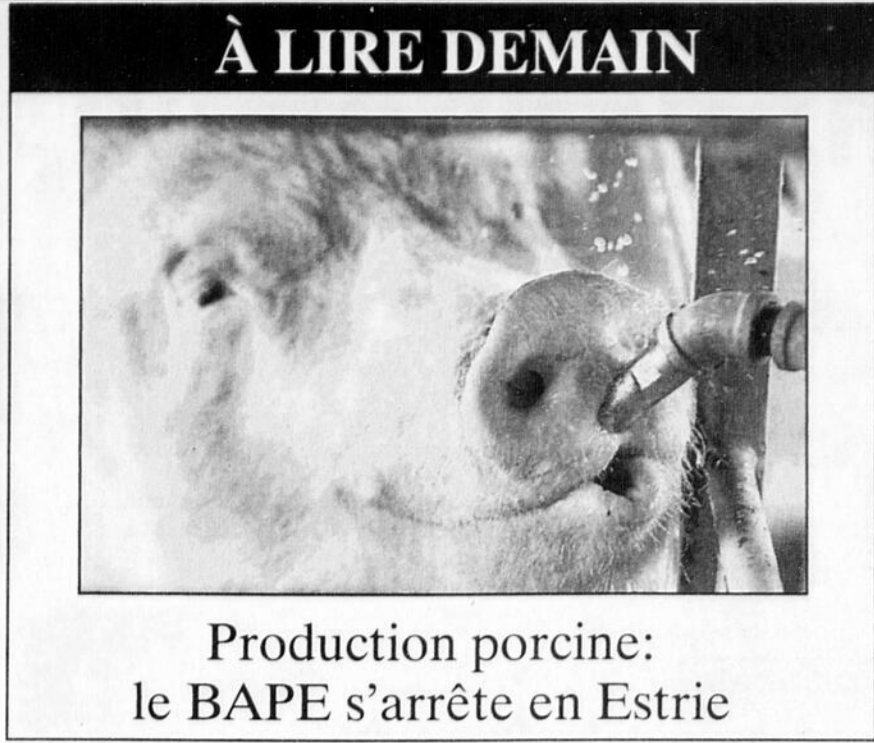
LE GROUPE Beaucage  
Parce que vous faites partie de la famille!

GRANBY  
MITSUBISHI

Rue Principale (450) 777-7720  
Aux côtés de Kia et Saturn

\*T.P. en cas. Sur groupe autoapprouvé. 08/2004

**La Tribune**  
écrit  
l'histoire  
au  
quotidien



**La Tribune**  
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8  
www.cyberpresse.ca

<b>PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE</b> Louise Boissvert	<b>VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION</b> René Morin
<b>RÉDACTION</b> (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	<b>PUBLICITÉ</b> (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
<b>RÉDACTEUR EN CHEF</b> Maurice Cloutier	<b>DIRECTEUR</b> François Fouquet
<b>DIRECTEUR DE L'INFORMATION</b> Michel Morin	<b>ADJOINTS</b> Alain LeClerc Christian Malo
<b>ADJOINTE AU DIRECTEUR</b> Jacynthe Nadeau	<b>ANNONCES CLASSÉES</b> (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
<b>TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE</b> <b>DIRECTEUR</b> René Béliveau	<b>ABONNEMENT ET TIRAGE</b> (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955
<b>ADJOINT</b> Stéphane Garant	<b>DIRECTEUR</b> André Cuesteau
<b>PRODUCTION</b> <b>DIRECTEUR</b> André Roberge	<b>ADJOINT</b> Serge Nadeau
<b>ADJOINTS</b> Steeve Rancourt Michel Doyon	

# «On défend la personne, pas les gestes»

Certains avocats ont carrément refusé d'assumer la défense de Renald Côté

Isabelle Pion  
ipion@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

«On ne défend pas un crime ou le geste posé par la personne; on défend la personne. On s'assure que ses droits sont respectés.»

C'est de cette façon que les gens doivent concevoir le travail des avocats de la défense, assure Me Conrad Chapdelaine.

Tout au long du procès de Renald Côté, accusé d'agressions sexuelles sur sa fille Isabelle aujourd'hui décédée, une question revenait souvent sur les lèvres du public: comment arrive-t-on à défendre des types du genre? Pas de doute: les défenseurs des Bainbridge, Bastien ou Côté de ce monde ont bien souvent mauvaise presse.

«Un avocat de la défense ne doit pas être perturbé dans son travail par la gravité du délit ou son caractère scabreux», ajoute Me Chapdelaine.

Ouvrant dans le monde du droit depuis 25 ans, Michel Dussault a refusé de défendre Renald Côté. «Ce n'est pas le genre de dossier qui m'intéressait particulièrement, en fonction de la cause, du client...» indique M. Dussault, ajoutant que plusieurs de ses clients auraient désapprouvé sa décision s'il avait

accepté. «Il y a une question de responsabilité, d'éthique. Quand tu défends un client, il faut que tu sois à l'aise de le représenter... Je n'aurais pas été applaudi si je l'avais représenté!»

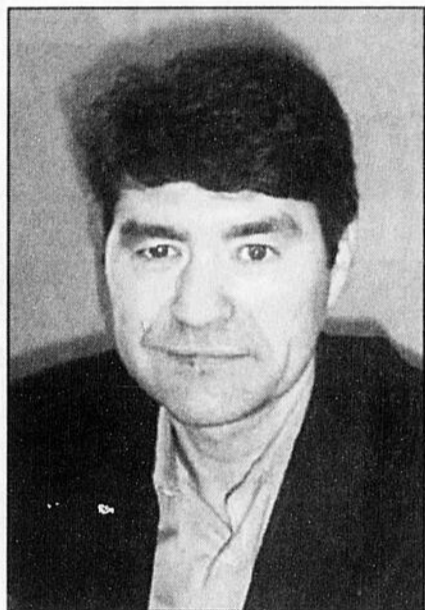
En dépit de cela, dit-il, l'avocat de la défense doit défendre les intérêts de l'accusé.

Aux yeux de Me Chapdelaine, lorsqu'on prend en main un dossier comme celui de l'affaire Côté, il faut en quelque sorte «s'immuniser». Tout comme Me Dussault, il souligne que le plus important s'avère de se sentir à l'aise avec la cause choisie.

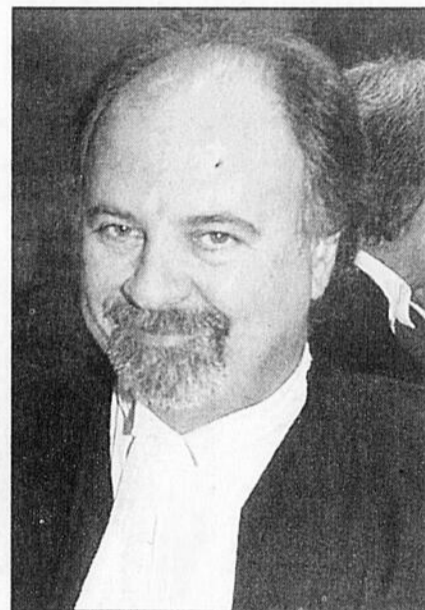
Certes, les criminalistes ne sont pas à l'abri des critiques. Celles du public en général, mais aussi de leur famille. Des cas d'agressions sexuelles à l'égard de jeunes enfants, par exemple, n'ont pas laissé indifférents des proches de Me Chapdelaine.

Lorsqu'il est l'objet de questions, M. Chapdelaine répète qu'il ne défend pas les gestes posés, mais bien l'individu... «Peu importe qui nous sommes, d'où l'on vient, on a tous les mêmes droits», fait-il valoir, soulignant qu'il a le devoir de vérifier si la preuve est suffisante et non de juger le geste commis.

À l'inverse, dit-il, si on laissait aller la clameur populaire, une tonne de personnes seraient condamnées illégalement.



Me Conrad Chapdelaine.



Me Michel Dussault

Infractions au code routier, délits à caractère sexuel, violence conjugale: Me Chapdelaine en voit de toutes les couleurs. «Il m'est arrivé dans certaines causes de ne pas accepter de mandat parce que je ne croyais pas avoir la quiétude d'esprit pour bien représenter cette personne-là», souligne-t-il.

Les criminalistes vivent également beaucoup de pression, assure Me Dus-

sault. Lui-même en a eu une tonne sur les épaules lors du procès de Robert Morin et de Pierre-Paul Bourassa (accusés d'agressions sexuelles sur une femme). «Un cas comme l'affaire Morin, les conséquences sont énormes. Il faut vivre avec ça: on vit avec les problèmes de l'accusé tous les jours... Le gars est puni par l'opinion publique: c'est terrible. Il a reçu une sentence

avant même que le verdict ne soit prononcé.»

### Un avocat de l'extérieur

Faut-il s'étonner que Côté ait été défendu par un avocat de Chicoutimi? «Il y a peut-être plus d'une raison, croit Me Chapdelaine. Le caractère assez scabreux des actions que l'on reproche à M. Côté y est sûrement pour quelque chose. Et il y a plusieurs avocats ici qui n'accepteraient pas nécessairement des causes qui vont durer un mois, deux mois. Ils étaient peut-être incapables d'accepter faute de temps.»

Pour sa part, Me Pierre Gagnon (l'avocat de Côté) a l'expérience de dossiers difficiles, selon Me Chapdelaine. (Gagnon a été l'avocat de Mario Bastien, accusé du meurtre d'Alexandre Livernoche). «Il y a aussi le fait que n'étant pas de la région, ça facilite son travail», ajoute-t-il.

Passionnés par leur métier, les deux hommes n'hésitent pas à énumérer les côtés positifs. Me Chapdelaine, qui a été avocat de la Couronne pendant quatre ans, soutient que les avocats de la défense bénéficient d'une plus grande liberté quant au choix des dossiers. Outre le contact avec les gens, Me Dussault souligne pour sa part tout le défi qu'il y trouve: la contestation, la négociation...

# Peu de sympathie de ses concitoyens

À Magog, la condamnation de l'accusé est accueillie avec soulagement

Olivier Bouffard  
MAGOG

Le capital de sympathie de Renald Côté, reconnu coupable hier de 14 des 17 chefs d'accusation qui pesaient contre lui, était à son plus bas à Magog suite à l'annonce de sa culpabilité.

Un interrogatoire de quelques di-

zaines de passants au centre commercial les Galeries Orford a mis en lumière le fait que bien des gens ont été horrifiés à l'extrême par le Magogois qui a abusé sexuellement de sa fille Isabelle Côté, maintenant décédée.

Un homme disant connaître M. Côté, qui avait semble-t-il ses habitudes au centre commercial magogois, a refusé de s'identifier suite à ses commentaires. Il se disait toutefois satisfait du ver-



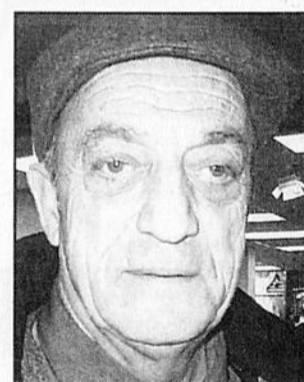
Natacha Lambert



Georgette Désautels



Hélène Désautels



Fernand Isabelle

dict rendu par le jury.

Quelques-uns n'avaient pas peur d'émettre publiquement leur opinion, mais ils étaient en nette minorité.

«Je trouve que c'est bien fait pour lui. Si c'avait été juste de moi, j'aurais probablement été plus salé que ça. Je ne peux pas croire qu'il existe du monde cruel de même. Les jurés ont bien fait leur travail, il faut qu'ils continuent à se tenir debout, même s'il s'en est conté des menteries à ce procès-là, comme Fernand Isabelle, de Coaticook.»

Certains ont commenté le travail des médias au long de cette affaire, et les avis étaient partagés.

«Je suis contente qu'il ait été reconnu coupable, il le méritait. C'est chien ce qu'il a fait à sa fille. Je pense que les médias en ont assez parlé. On ne peut jamais trop parler de ces sujets-là, même s'ils sont dégueulasses», affirmait quant à elle Natacha Lambert de Magog.

Selon Hélène Désautels, qui habite à Québec mais est originaire de Magog, M. Côté «méritait d'être reconnu cou-

pable, il y avait sûrement de la vérité dans les témoignages entendus. Cependant, je trouve que les médias en ont trop mis. On peut dire qu'il y a eu une agression sexuelle sans entrer dans tous les détails. On n'a pas besoin de savoir qu'il mettait sa main dans la culotte de sa fille, ou qu'il a initié ses fils sur leur sœur.»

Sa sœur Georgette Désautels, qui habite Montréal, trouvait pour sa part que le procès avait «duré trop longtemps. On nous a répété les mêmes choses pendant deux mois. Je n'ai pas non plus aimé qu'on entre tant dans les détails des agressions.»

Roland Dubois, de Sherbrooke, trouvait que le verdict de culpabilité était vraisemblablement mérité.

«Il a fait pour, probablement», déclarait M. Dubois, qui a refusé d'être photographié. M. Dubois déplorait cependant le sensationnalisme entourant les crimes dans les médias. «À la télévision, le soir, on ne voit que ça des meurtres et des agressions sexuelles, ça devient vraiment écoeurant. La télévision était bien meilleure il y a 20 ans, on nous montrait autre chose. Je crois

que Renald Côté mérite d'être reconnu coupable s'il l'a fait, mais je ne sais pas s'il l'a fait et ce n'est pas à moi à le juger.»

Est-ce que Renald Côté méritait son verdict de culpabilité?

«Certainement, c'est pas mal honteux des gens comme lui. D'après moi, les gens de même méritent la pendaison, mais c'est mon opinion personnelle», déclarait Serge Perron, de Magog, qui a refusé de se laisser photographier.

Peut-être parce que Magog est une petite communauté, plusieurs gens donnaient librement leur opinion sur le verdict refusant toutefois de s'identifier après avoir émis leur opinion. «S'il le méritait, pourquoi pas, il n'était sûrement pas innocent. S'il était coupable, je ne vois pas pourquoi on ne le condamnerait pas», affirmait un de ces citoyens anonymes.

Il reste donc à déterminer la sentence de Renald Côté. Plusieurs badauds anonymes semblaient désireux de se substituer au juge pour cette décision, bien que les châtiments qu'ils proposaient ne figurent pas au code criminel.

# Une découverte stupéfiante dans l'Est

Evelyne Leblanc  
eleblanc@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Alors qu'ils vérifiaient si le feu ne s'était pas propagé aux étages supérieurs, les pompiers ont découvert une plantation de marijuana dans l'un des logements visités, samedi

après-midi.

«Les pompiers venaient de mater un incendie d'origine, à première vue, électrique, dans le commerce au rez-de-chaussée du 9 de la 9e avenue lorsqu'ils ont voulu vérifier si le feu n'avait pas suivi le filage électrique. C'est là qu'ils ont découvert une petite plantation de cannabis de 11 plants», explique le lieutenant René Barrette du

Service de police de Sherbrooke (SPS). Le locataire du logement a été arrêté et comparaitra ce matin au palais de justice de Sherbrooke.

«Selon lui, cette plantation servait uniquement pour sa consommation personnelle», souligne le lieutenant Barrette rappelant que les plants mesuraient moins de deux pieds.

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
<b>LOTTO 649</b>	Tirage du 2003-01-18	GAGNANTS	LOTS
04 06 11 25 30 44		6/6 0	2 000 000,00 \$
Complémentaire: (21)		5/6+ 6	80 583,00 \$
		5/6 332	1 165,00 \$
		4/6 15 118	49,00 \$
		3/6 258 750	10,00 \$
		Ventes totales: 12 912 940 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$	
<b>Québec 49</b>	Tirage du 2003-01-18	GAGNANTS	LOTS
02 08 21 24 36 42		6/6 0	1 000 000,00 \$
Complémentaire: (40)		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 30	500,00 \$
		4/6 1 559	50,00 \$
		3/6 23 524	5,00 \$
		Ventes totales: 578 500,00 \$	
<b>LOTTO SUPER 7</b>	Tirage du 2003-01-17	GAGNANTS	LOTS
06 16 24 32 35 37 46		7/7 0	2 500 000,00 \$
Complémentaire: (02)		6/7+ 4	52 213,50 \$
		6/7 97	1 884,00 \$
		5/7 4 454	146,50 \$
		4/7 94 380	10,00 \$
		3/7+ 86 474	10,00 \$
		3/7 770 597	Participation gratuite
<b>PANCO</b>	Tirage du 2003-01-18	<b>Extra</b>	Tirage du 2003-01-17
03 05 07 08 12 16 27 32 37 38		NUMÉRO: 090190	LOT: 100 000 \$
39 41 45 52 53 56 58 63 67 70			
<b>PANCO</b>	Tirage du 2003-01-19	<b>Extra</b>	Tirage du 2003-01-18
02 04 10 17 22 24 25 29 32 34		NUMÉRO: 732174	LOT: 100 000 \$
37 42 44 52 54 57 63 66 68 70			
<b>Quotidienne</b>	Tirage du 2003-01-18	<b>Extra</b>	Tirage du 2003-01-19
3 4		NUMÉRO: 297005	LOT: 100 000 \$
668 4015			
<b>Quotidienne</b>	Tirage du 2003-01-19		
3 4			
624 9293			

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-JEUX

# «Nous allons aller en appel»

Johanne Royer-Côté réitère sa confiance en son mari

Pierre Saint-Jacques  
SHERBROOKE

«**N**ous allons aller en appel pour que la vérité éclate enfin! J'étais confiante et je reste confiante. Ce qu'on reproche à mon mari ne s'est jamais produit. Je lui ai parlé un petit peu hier (samedi). Nous allons garder courage!»

Johanne Royer-Côté, épouse de Renald, a démontré beaucoup d'aplomb au sortir de la salle d'audiences no 1, dans les minutes qui ont suivi la lecture des verdicts.

Elle avait de la difficulté à refouler ses larmes — ce qui est fort compréhensible — mais elle a redit sa foi, sa grande confiance, inébranlable devrait-on écrire, de voir la vérité éclater un jour.

«Je vais soutenir mon mari jusqu'au bout. Je l'aime. J'aime mes fils aussi. Serge me parle. Donald ne veut pas me parler mais j'aimerais ça qu'il entre en communication avec moi. Je l'aime autant que mon mari et Serge.»



«Je vais soutenir mon mari jusqu'au bout», affirme Johanne Royer-Côté, qu'on aperçoit devant l'avocat Pierre Gagnon

Soulagé jusqu'aux larmes

Un homme qui a passé par toute la gamme des émotions durant ce procès qui n'en finissait plus et surtout depuis novembre 2001 quand il a appris que son nom figurait dans un des chefs d'accusation est Yvon Côté, le frère cadet de Renald Côté.

Yvon Côté, selon les dires d'Isabelle, aurait filmé avec une caméra l'événement du hangar ou du garage alors que l'on aurait agressé la victime en utilisant une planche, des vis et des clous.

Les articles 4 et 5, selon le jury et tous les observateurs de la scène judiciaire, ne tenaient pas la route.

Yvon Côté attendait ce moment depuis 15 mois. Il a dit avoir trouvé autour de lui «les gens super; ils ne m'ont jamais jugé et ils m'ont appuyé



Yvon Côté s'est dit soulagé.

moralement; je ne me suis jamais fait écoeurer. J'ai toujours marché la tête haute et ça va continuer comme ça.»

Yvon Côté ne poursuivra personne pour l'étrange mésaventure dans laquelle il s'est trouvé plongé bien malgré lui. «À quoi ça servirait poursuivre. Isabelle n'est plus là. Pour moi la page vient de se tourner. J'aurais aimé avoir un signe d'approbation ou à tout le moins, un geste ou une attitude de compréhension de la part de la Couronne.»

## «Soulagement» au CALACS

Pierre Saint-Jacques  
SHERBROOKE

«**J**e pense que les femmes vont accueillir ce verdict avec soulagement. Je crois que l'on peut retirer un aspect positif de cette affaire en tenant compte de l'impact que le dossier a connu auprès de la population.»

Ginette Paiement, du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, a suivi le procès de Renald Côté sur une base régulière, car elle n'ignorait pas que cette affaire sordide avait une très large couverture mais également soulevait beaucoup de questionnement auprès de la population.

Oui, c'est vrai, faut-il conclure, il y a des événements d'inceste et des agressions sexuelles qui sont survenus ou qui surviennent. Oui, on peut dénoncer. Oui, on peut se sentir écoutée, aidée, soutenue. Oui on peut porter plainte et obtenir justice.

«Le message qu'il faudrait retenir après un tel procès, pour les victimes d'inceste ou d'agression sexuelle: faites une première démarche auprès d'un organisme comme le CALACS. C'est d'abord venir chercher de l'aide et du soutien. Le processus de plainte viendra ou non au cours de cette démarche si on en arrive là. L'important est de ne pas hésiter à venir et à se confier, à chercher et trouver l'aide nécessaire. On est là pour vous!»

C'est là, le message positif qu'il faut retirer qu'une affaire pour laquelle on éprouve de la difficulté à trouver un qualitatif.



La directrice du CALACS Ginette Paiement

Un des anges gardiens

Lyne Larose est un des anges gardiens que la Providence a mis sur la route d'Isabelle Côté dans les derniers mois de sa courte vie sur terre.

Elle lui a prodigué affection, attentions, écoute avec deux autres de ses amies, plus discrètes que moi, dira-t-elle en souriant.

«Nous avons travaillé pour que le monde la croie. Je suis très contente du verdict et si jamais il y a un appel dans cette cause, je serai encore là pour Isabelle. Pour avoir connu Isabelle de très près, je peux vous affirmer qu'elle ne fabulait pas. Elle a vécu la plus grande partie de ce que l'on voit sur bandes vidéo et audio.»

Lyne Larose, diplômée en droit, suit présentement une formation en relation d'aide. On peut

d'ores et déjà affirmer que les gens qu'elle trouvera sur son passage sont des chanceux. Elle dégage amour et bonté.

C'est ce qu'Isabelle a trouvé en héritage.

Des policiers émus

On a blâmé en cours de procès les policiers pour ne pas, a-t-on laissé entendre, avoir repéré et interrogé des témoins facilement repérables et identifiables.

Il avait été question d'une gardienne d'enfants. Il avait été question du «monocle» cameraman.

Les policiers qui ont traité le dossier avec beaucoup d'humanisme ont expliqué que le poids des dénonciations faites contre son père et ses frères pesait tellement lourd sur ses épaules qu'elle ne pouvait, ne voulait plus en prendre.

Pas question pour Isabelle d'embarquer dans une autre galère de plaintes.

Brigitte Beaudoin, détective au Service de police de Sherbrooke, Yvan Bélanger, Sylvain Guay et Daniel Stébenne, de la Régie de police de Memphrémagog, ont traversé ce dossier en conservant toujours un grand respect pour Isabelle, personnage central de cette affaire sans nom.

Ils en ont eu l'âme écorchée et pas seulement au passage.

«Nous sommes satisfaits du verdict et nous avons une bonne pensée pour Isabelle.»

Quand on entretient des doutes sur l'issue de cette affaire, sur le verdict, il faut se ramener au témoignage de Donald Côté, âgé de 27 ans, frère d'Isabelle.

Lui et son frère Serge, âgé de 24 ans, sont comme leur père incarcérés depuis le 27 juin 2001. Leur dossier est en suspens devant la cour mais devrait se régler au cours des prochaines semaines. Ils sont également accusés d'inceste, d'agressions sexuelles et de séquestration.

Donald, avec aplomb, dira d'Isabelle. «Oui j'aurais aimé avoir des relations plus normales avec elle. Ce n'est qu'une fois adolescent que j'ai réalisé à quel point je n'avais pas été correct. C'est quand Isabelle a été hospitalisée que j'ai commencé à poser envers elle des gestes d'affection et de tendresse. Serge également. Ce qu'Isabelle raconte dans les accusations qu'elle a portées est vrai dans une proportion de 90 pour cent!»

Quand on doute, c'est ce dont il faut se rappeler.

## Un travail colossal

Pierre Saint-Jacques  
SHERBROOKE

**D**ans ce procès, les procureurs Hélène Fabi pour la Couronne et Pierre Gagnon pour la défense auront abattu une tâche colossale tout comme les enquêteurs au dossier.

... Et les 12 membres du jury.

Le juge Paul-Marcel Bellavance n'a pas manqué de lui souligner et de le remercier au nom du système judiciaire canadien tout en remerciant également les deux procureurs pour leur performance, leur disponibilité et leur collaboration.

Ce procès étalé sur sept semaines a déclenché beaucoup d'émotivité tant chez les gens inlassablement présents dans la salle d'audiences, curieux mais aussi plusieurs proches de l'accusé, sans oublier les représentants des médias, parfois au nombre de 12 sans compter les cameramen et parfois les dessinateurs judiciaires.

Les derniers jours toutefois, les représentants des médias étaient en nombre comparativement aux spectateurs réguliers.

Il était difficile de demeurer indifférent à la projection et à l'audition des trois déclarations d'Isabelle Côté dont deux prises sur vidéo les 13 et 20 juin 2001 de même que l'audio de l'enquête préliminaire du 20 mars 2002 alors qu'Isabelle était toujours vivante.

Plusieurs témoins indépendants ont ajouté du poids aux éléments de preuve recueillis par les détectives Brigitte Beaudoin, du Service de Police de Sherbrooke et les Yvan Bélanger, Daniel Stébenne et Sylvain Guay, de la Régie de police de Memphrémagog.

«Je suis en effet très satisfaite de la décision des jurés. Il y avait une preuve très accablante contre Renald Côté. Hormis les chefs 4, 5 et 18, la preuve a été démontrée hors de tout doute raisonnable sur les 14 autres chefs d'accusation» a commenté Me Hélène Fabi qui a agi pour le ministère public dans ce procès-marathon.

Il convient ici de préciser que le chef no 7 avait été retiré car, non seulement il était inconstitutionnel, mais il était également inclus dans d'autres chefs d'accusation. Il faisait état d'inceste.

Voilà pourquoi on parle d'un chef d'accusation 18 mais qu'au total, on dénombre 17 chefs d'accusation.

Me Fabi a exprimé l'intention de demander une peine sévère au tribunal mais elle n'a pas voulu avancer de quantum, c'est-à-dire de nombre d'années d'emprisonnement qu'elle suggérerait au juge Bellavance.

En appel

Le criminaliste Pierre Gagnon, de Chicoutimi, pour lequel Renald Côté devrait avoir

un grand respect étant donné le travail titanesque qu'il a accompli dans un dossier déjà enveloppé d'opprobre par la population et de préjugés.

Sa déception, il ne l'a pas cachée pas plus que son intention d'aller en appel.

Me Gagnon croyait avoir semé suffisamment de doute raisonnable sur divers chefs d'accusation pour obtenir l'acquiescement de son client. Il était surpris du grand nombre de chefs pour lesquels Renald Côté a été reconnu coupable.

Il a bien l'intention de revoir la jurisprudence et d'étudier tous les motifs d'appel qu'il pourrait y puiser.

Déjà, vendredi dernier, il avait identifié un élément majeur pour aller en appel quand le juge Paul-Marcel Bellavance avait fait volte-face dans une décision rendue deux jours plus tôt.

Cette décision concernait l'importance du temps ou d'une période de temps donnée dans un chef d'accusation relatant un événement.

Le jury avait noté que dans un chef d'accusation l'événement ne correspondait pas à la date indiquée sur le chef d'accusation. Il se demandait s'il pouvait à ce moment rendre un verdict de culpabilité.

Le juge avait dit non.

Deux jours plus tard, notamment après un long échange jeudi avec les procureurs Hélène Fabi et Pierre Gagnon de même qu'après la vérification de décisions de la Cour suprême du Canada, il avait décidé de revenir sur sa décision.

C'est un des points qu'entend faire valoir Me Gagnon qui s'est longuement entretenu avec Renald Côté après la tombée du verdict.



La procureure de la Couronne Hélène Fabi

LIQUIDATION

**50%**

sur presque

**TOUT**

en magasin

Nouvel arrivage d'agneau renversé et de fourrure

PREMIER

DIVERSIMANTO

FOURRURE & MANTEAUX DIVERS

AUSSI

Vaste choix de manteaux de fourrure seconde main à prix ridiculement bas!

422, rue King Est, Sherbrooke  
(819) 564-1337 • Sans frais : 1 888 564-1337  
Dans l'est, face à la Pharmacie Jean-Coutu Site Web : www.diversimanto.com

Qu'est-ce qui est «hot» même à -40°C?



**L'ALTIMA**  
DE NISSAN

- Transmission automatique • Radio AM/FM/CD 100 watts • Siège du conducteur à 8 réglages
- Freins à disque aux 4 roues • Moteur 2,5L de 175 chevaux • Climatiser • Dossier arrière rabattable 60/40 • Pneus toutes saisons de 16 po
- Système antidémarrage • Et beaucoup plus!

Location à partir de

**319\$**  
/MOIS\*

Comptant initial de 2 995\$  
Transport et préparation inclus!

\*Location de 48 mois pour l'Altima 2.5S 2003 (TARGTS AEO). Acompte ou échange équivalent de 2 995\$. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km outre. Premier versement, et dépôt de garantie remboursable de 319\$. Requis à la location: Assistance routière 24 h. Taxes, immatriculation, assurance, frais d'enregistrement ROPRIA, obligations sur pneu neuf et frais du concessionnaire en sus. Sur approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Les concessionnaires peuvent vendre/louer à prix moindre. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement. Nissan, le logo Nissan, la signature «DECOUVRIRE...» et le nom du modèle Nissan sont des marques de commerce de Nissan.

www.nissan.ca 1 800 387-0122



087272



# Le se TROIS FO

À l'ac

**RIEN À PAYER AVANT**

# 2004' **OU** 0

(aucun versement initial, aucun paiement et aucun intérêt pendant 12 mois)

À la loc

# 0 \$ GM paie GM paie comptant

Les Associations des concessionnaires Chevrolet et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée. L'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers, frais d'administration, droits payables à la livraison. \*À l'achat, premier paiement dû après 12 mois, disponible pour des termes de fin pour des termes allant jusqu'à 60 mois. \*\*Conditions applicables à la location pour des termes allant jusqu'à 48 mois, premier versement mensuel (taxes incluses) payé par General Motors. \*\*\*À la location, jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de la Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Une écarte

**Renseignez-vous chez votre concessionnaire parti**



**Vos concessionnaires**



# solde OIS RIEN

## l'achat

**0** 0% à l'achat\*\*  
0\$ versement initial  
Rien à payer pendant **(100)** jours\*\*\*

## location

la 1<sup>re</sup> mensualité\*  
le dépôt de sécurité\*\*  
nt

de durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 à l'achat et à certains modèles en location, parmi ceux en stock. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à termes de financement à l'achat allant jusqu'à 48 mois. \*\*Taux de financement à l'achat de 0% disponible pour des termes jusqu'à 36 mois. \*\*\*Le cas échéant, GM paie les intérêts pendant les premiers 100 jours. \*\*À la location: aucun versement initial requis et dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

re participant, à [gmcanada.com](http://gmcanada.com) ou au 1 800 463-7483.



du Québec



PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boisvert  
 RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier  
 DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin  
 ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

# Opinions

## Pour une certaine logique de la foi

Dans l'Église catholique, quand le cardinal Joseph Ratzinger prend la parole, plusieurs fidèles s'inquiètent. Le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi du Vatican a la réputation de parler fort et dur pour défendre des positions rarement populaires dans nos milieux en ébullition. Ces jours derniers, il a fait parvenir aux catholiques du monde entier une note qui peut choquer les uns et agacer les autres; les uns étant des croyants, les autres, ceux qui les observent. Pourtant, les uns et les autres pourraient se surprendre à y trouver de bien bonnes choses.

En deux mots, le cardinal considère que, dans une société pluraliste, avec des gouvernements qui doivent demeurer indépendants des religions, les catholiques engagés en politique doivent demeurer fidèles à leurs con-

victions personnelles. Personne ne peut dire: la religion, c'est pour la maison; la vie publique, c'est un autre univers.

Plusieurs se souviennent sûrement de ces «bons catholiques» d'autrefois qui avaient leurs bancs réservés à l'église, où ils se pavanaient les jours de fête, et qui traitaient leurs employés comme du bétail le reste de la semaine. Et on disait: «Hypocrites! Ils contredisent ce qu'ils prétendent». On avait raison. Quand il n'y a pas de logique dans les comportements, les plus dévots sont des menteurs.

Aujourd'hui, avec l'évolution de la société, on évite de mêler convictions intimes et vie publique. On dit que la foi est une option personnelle: elle ne doit surtout pas influencer la politique, pas même les choix politiques.

D'accord, la politique, dit Ratzinger, doit être libre de la religion. Mais



Jean-Claude DUBUC

ceux qui la font abandonnent leurs valeurs de vie quand ils font face à des questions qui touchent l'éthique de la société, aussi bien se laisser gouverner par des robots: ils n'ont pas de sentiments. Pas de coeur; et pas de tête.

Ceux qui aiment l'analyse se ren-

dront compte d'une souplesse nouvelle dans la pensée de l'irréductible cardinal. Il considère que si, d'une part, un parlementaire catholique a «une obligation grave et précise de s'opposer à toute loi qui s'avère un attentat à la vie humaine», il peut «licitement apporter son soutien à des propositions visant à limiter les préjudices d'une telle loi...». On passe de l'absolu au relatif, du commandement au jugement, de la loi à la raison. Ce qui devrait plaire à plusieurs qui se sentent mal à l'aise devant les excommunications vaticanes.

Tout cela est peut-être secondaire. Ce qui paraît essentiel dans cette note, c'est un mouvement de défense pour la vie qui dépasse de beaucoup l'avortement et l'euthanasie. Quand on voit la bêtise du clonage raélien, le crime affreux de la pornographie enfantine, l'esclavage de la drogue au profit de la pègre, les armées d'enfants soldats, les menaces de guerre

contre des populations victimes des ambitions politiques de gouvernants à courte vue, on se demande qui va se porter carrément à la défense de la vie. D'accord pour les arbres et pour l'eau de nos lacs: on veut les protéger. Mais la vie des petits, des faibles, des innocents...?

Depuis les scandales économiques, politiques et mêmes religieux qu'on vient de connaître, les consultants en éthique font de bonnes affaires. Il semble qu'une nouvelle fibre s'installe sur les consciences sociales. L'éthique rapporte.

L'avantage d'un document comme celui-là, c'est qu'il clarifie les positions dans un monde qui entretient les ambiguïtés et les équivoques: quand on prétend avoir des valeurs de vie personnelles, elles devraient toucher toute la vie. Mais on voit tant de gens qui changent leurs principes selon les modes, les intérêts ou les milieux qu'ils fréquentent...

**Billet**

## Vive la différence



Gaëtane LAROSE

Profondément créatrice et pleine de merveilles, la nature séduit le regard, l'esprit et l'âme. En entrant dans un parc, de multiples couleurs et une grande variété de formes captent l'attention.

Les fleurs, même celles d'une variété semblable, diffèrent par les tons de couleurs, la grosseur et la hauteur. Différents par leur essence, leur forme et leur hauteur, les arbres étalent des centaines de feuilles. Aucune de celles-ci n'est totalement identique à une autre. Vive la différence!

Au Québec, chaque jour revêt un nouveau visage. Les températures variables, marquées par quatre saisons distinctes, influencent même les comportements humains. Le printemps et l'été amènent les hommes et les femmes à savourer la chaleur et le soleil, le bourgeonnement des fleurs, l'épanouissement de la nature dans toute sa splendeur. Ces deux saisons occasionnent souvent, chez les humains, dynamisme et vigueur. L'automne et l'hiver offrent leurs attraits mais, plus souvent qu'autrement, les Québécois en profitent pour goûter la chaleur de leur intérieur. Source de joies ou de désagréments, les températures ne laissent personne indifférent. Vive la différence!

Dans ses oeuvres, l'artiste s'inspire de la nature par les formes, les couleurs, les odeurs, les paysages, les astres et toute forme de vie. Il traduit et fait vivre les différences. Et, jamais, le grand artiste produit deux oeuvres identiques. Ainsi, les violons Stradiva-

rius diffèrent d'un à l'autre; chaque peinture de Michel-Ange, Monet ou Picasso est unique. Mozart, Chopin, pour ne nommer que ceux-là, ont composé des centaines de pièces de musique qui ont leurs caractéristiques propres. Vive la différence!

Présentement, les OGM (organismes génétiquement modifiés) et les leaders du clonage humain se retrouvent au banc des accusés. Les OGM modifient des produits, ils servent l'économie et non la beauté et la santé. Les tenants du clonage, après avoir cloné des animaux, touchent à l'humain. Ils veulent créer une race basée sur l'uniformité. Ils ne servent pas la santé et la beauté des êtres vivants. Ces deux géants menacent sérieusement la Création confiée à l'humanité. Ils brisent la différence. Vive la différence!

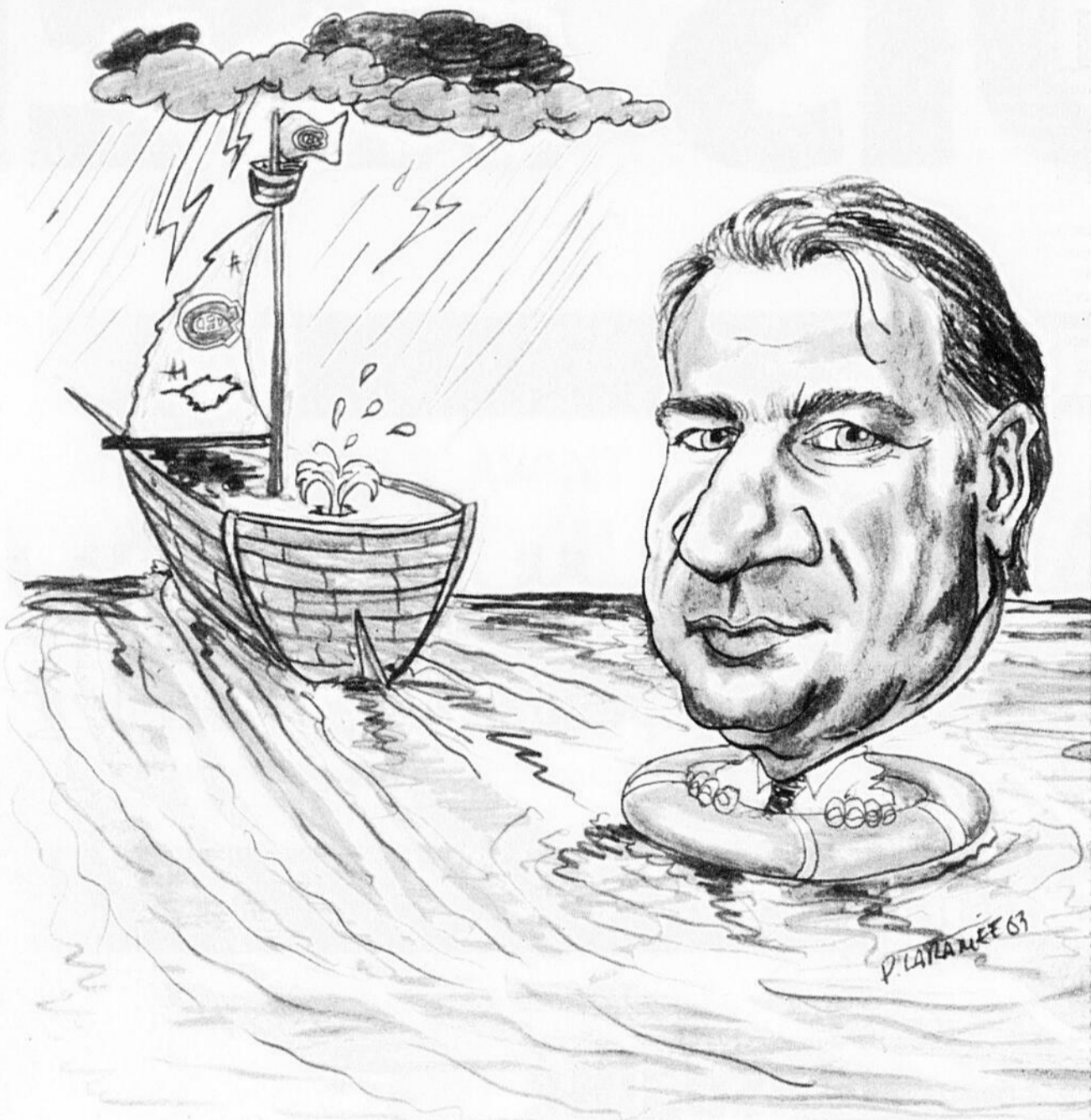
Gaëtane Larose  
 resp. des communications  
 Archevêché de Sherbrooke

**Opinions**

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE?  
 redaction@latribune.qc.ca

La Tribune  
 1950, rue Roy  
 Sherbrooke, J1K 2X8

Télécopieur 564-8098



patlaramee@sympatico.ca

**Document**

## Le virage à droite, la couleur et la santé

La réponse réside-t-elle dans la technique européenne?

Le projet de «virage à droite» au feu rouge de l'automobiliste soulève de multiples appréhensions compréhensibles de la part de la population en général. En Amérique, l'implantation des feux est effectuée «en aval» de l'intersection, et pour les automobilistes et pour les piétons. Dans la technique européenne, les feux sont situés «en amont» de l'intersection pour les autos et demeurent en aval pour les piétons. Un changement de la localisation des feux pourrait-il constituer une piste de solution pour instaurer le virage à droite au feu rouge de façon sécuritaire?

**Impact de la localisation des feux en aval**

Une brève analyse des équipements et installations actuelles aux intersections des rues amène à résumer leurs impacts sur notre vie quotidienne comme suit:

a) à l'arrêt, l'automobiliste peut voir les feux de l'axe transversal et anticiper le changement du feu, ce qui l'amène à s'avancer sur la traverse piétonnière, avant même qu'il en ait été autorisé, agressant sournoisement le piéton.

b) L'alignement des feux étant différent de la ligne d'arrêt, les arêstés s'effectuent plus ou moins en «élastique» créant ainsi un empiètement du passage piétonnier par le véhicule. Ceci occasionne une perte de la fluidité de la circulation piétonne. Situation très

fréquente, elle est perceptible dès que l'on y prête attention, et elle provoque frustration, souvent rage et colère de part et d'autre.

c) On assiste à la détermination fréquente et soutenue de l'automobiliste de profiter à son avantage de son feu jaune (voire d'un peu de rouge sinon trop).

d) Inconstance dans l'utilisation des appareils de signalisation et encombrement visuel et spatial aux intersections.

e) Une confusion est acquise inconsciemment dans la lecture quotidienne que font les piétons des messages offerts et produits par les feux de circulation.

f) Une valse-hésitation est interprétée par les piétons en rapport avec les fréquents doubles commandements ou doubles lectures offertes à l'intersection, la mauvaise interprétation pouvant provoquer une traversée risquée ou même mortelle.

g) Nombreuses et fréquentes traversées piétonnières en chassé-croisé, favorisées par un désintéressement à se rendre à l'intersection où les messages qui s'y trouvent sont fournis en premier lieu pour l'automobiliste.

Les efforts de la société à améliorer les circulations piétonnes et de véhicules doivent s'inscrire, croyons-nous, dans le respect des cadres suivants: santé publique (stress, diminution des accidents) et sécurité publique (dans son ensemble); environnementaux (diminu-

tion du taux d'émission des gaz d'échappement, dégagement spatial des intersections, dégagement visuel aux intersections, diminution des bruits, etc.); économiques (fluidité des circulations, pertes de temps épargnées, économie d'essence et d'entretien, etc.).

Les causes qui nous amènent à l'imbroglio actuel concernant le virage à droite, sont: l'équipement, c'est-à-dire les feux eux-mêmes, leur implantation aux intersections et, aussi, une discipline reconnue et caractéristique de la mentalité québécoise dans sa manière de conduire.

Parlons des feux eux-mêmes.

D'abord nous disposons de deux feux importants: le feu vert circulaire, «on passe», le feu rouge circulaire, «on ne passe pas». Ces deux feux circulaires sont universels et acquis pour les automobilistes et les piétons. Sont également associés à ces deux feux le clignotement de ceux-ci: lorsque le feu vert clignote, «autorisation prioritaire pour l'automobiliste du virage à gauche», lorsque c'est le feu rouge qui clignote, «arrêt pour tous!»

Puis, il y a le feu jaune circulaire (plus ou moins 5 secondes). Avec un certain recul on pourrait se demander: «À quoi et à qui sert réellement cette couleur?» Voire, «quelle est l'interprétation de sa fonction réelle et l'origine de son installation?» Ce feu semble permettre aux automobilistes et piétons de tenter leur chance, d'autoriser leur délinquance, leur indiscipline, parfois même de funè-

bres tentatives de traverser. Le feu jaune, représenterait-il la couleur de la haute vitesse et de l'accélération? Il sème le doute dans notre esprit: «pourrais-je? devrais-je? aurais-je le temps de passer?». Il permet de tenter le destin en trichant sur le passage, il fait faire des choix non éclairés. Nous devrions nous interroger si ce feu jaune a toujours sa place dans un cadre urbain. Ce feu existe pour l'automobiliste. Toutefois, le piéton est directement perturbé par le message et s'en sert à très mauvais escient.

Par ailleurs, une grande variété de feux existe sur le territoire montréalais aux intersections (la liste est délibérément non exhaustive, elle permet d'avoir un aperçu de ce que nous y retrouvons): main orangée constante (fixe) ou clignotante (se veut rouge et peut prêter à confusion), main rouge constante ou clignotante, main jaune constante, profil de personne rouge constant ou clignotant, profil de personne vert constant, profil de personne blanc-bleuté constant (cette signalisation se veut verte, croyons-nous), minuterie rouge qui fait le décompte (on aurait statué sur ce dispositif pour les futures installations), etc.

**Avenues de développement**

Dans la perspective d'en arriver à un consensus souhaitable et satisfaisant, le réaménagement des feux de circulation peut s'avérer une avenue très profitable collectivement. Des solutions

adéquates techniquement sont envisageables.

Il faut s'attarder à promouvoir et à faciliter les divers flots de circulation, tout en conservant l'intégrité et le respect des traverses piétonnières. Il existe quelques exemples d'applications inconsciemment exécutées (en partie) de la technique «amont» sur le territoire de l'île de Montréal.

Le bon virage à droite peut s'effectuer de façon sécuritaire s'il est exécuté avec les deux mains, les deux yeux et les deux oreilles. La circulation sanguine peut être améliorée avec de l'aspirine, du vin, de l'ail, semble-t-il! La circulation urbaine est une dynamique différente, mais tout aussi traitable. La technique européenne d'implanter les feux de circulation adaptée serait-elle la réponse à notre problématique actuelle?

Collectivement, nous aurions tout intérêt à bien étudier les multiples avantages du «Projet amont», si ce n'est que pour la réduction substantielle du «stress urbain» qu'il peut nous apporter, la remise en question de cette panoplie de modèles de lampadaires qui façonnent notre paysage urbain et, finalement, la diminution du nombre d'accidents et par le fait même contribuer directement et indirectement à désengorger urgences et hôpitaux...

Serge Philibert  
 Architecte-urbaniste  
 Montréal

# Le SPS se pliera à la loi mais...

Michel Carpentier croit que le GI peut très bien répondre aux situations d'urgence

René-Charles Quirion  
rquirion@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Le directeur du Service de police de Sherbrooke, Michel Carpentier, considère que la situation où le Groupe d'intervention (GI) devra céder sa place à celui de la SQ s'il y a un coup de feu est préoccupante.

«Le SPS va appliquer la loi. Par contre, cette question doit être ramenée au comité de sécurité publique et une demande doit être faite au ministère. Je ne serais plus capable de dormir s'il arrivait quelque chose à quelqu'un, parce que j'ai pris une décision à l'emporte-pièce. Nous devons être guidés par la meilleure façon de protéger la population par rapport au risque», indique Michel Carpentier.

Depuis sa mise en place, le Groupe d'intervention du SPS a développé une expertise dans les situations à haut ris-

que. Basé sur le modèle ontarien élaboré à la suite de travaux de recherche, le Groupe d'intervention de Sherbrooke est formé pour intervenir adéquatement, qu'il y ait un coup de feu ou non.

Michel Carpentier est guidé par un seul objectif dans son intention de conserver le mandat du GI tel qu'il était avant la réorganisation policière: «Je souhaite que notre GI continue d'avoir la formation et l'équipement qui leur permettra d'intervenir correctement et efficacement dans une situation à haut risque où la vie de personne est en jeu.»

La situation de Sherbrooke qui compte deux universités sur son territoire, des concentrations ethniques diverses et un milieu urbain important fait en sorte que la probabilité que des incidents avec coup de feu surviennent est importante.

«Nous sommes allés chercher les

bons procédés question d'agir correctement par rapport à des situations qui pourraient se passer en région», indique M. Carpentier.

Le Groupe d'intervention du SPS a rivalisé contre de grosses organisations policières sur le plan mondial et s'est positionné avantageusement. Dans la libération de prises d'otages, ils sont arrivés premiers

«Ce n'est pas une question de couleur ou d'être meilleur ou pire que la SQ. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'entre le moment où un événement se produit et l'intervention qui se fait, il doit y avoir une prise de contrôle rapide des lieux. Quel moyen je prends pour être capable de protéger adéqua-



Michel Carpentier

tement la population?» demande le directeur du SPS.

Michel Carpentier convient qu'il y a certains coûts à maintenir en place le Groupe d'intervention du SPS.

Par contre, ériger un périmètre pendant plusieurs heures en attendant le Groupe d'intervention de la SQ à Montréal peut coûter aussi cher que de maintenir le GI du SPS en place.

«J'ai certains questionnements par rapport à l'interprétation qu'il faut donner au texte de loi. Une chose est claire pour Sherbrooke, je ne suis pas prêt à modifier le modèle que nous avons développé ici.

«Je veux d'abord m'assurer que la population va bénéficier des mêmes avantages qu'elle avait avant la réorganisation. Pour nous, si l'on interprète la loi comme elle l'est, la nouvelle façon de faire en cas de coup de feu peut être perçue comme un recul», estime Michel Carpentier.

## En faire plus

Le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Yves Prud'Homme, encourage les services de police municipaux à en faire davantage que ce que prévoit leur niveau de service.

«Rien n'empêche les organisations policières d'en faire plus en autant qu'elles assument les responsabilités minimales que prévoit leur niveau de service», indique M. Prud'Homme.

Là où le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec voit un contredit dans le discours, c'est de ne pas pouvoir intervenir pour protéger la vie lorsqu'il y a un coup de feu et d'avoir le Groupe d'intervention en place pour le faire.

«Le ministre devrait accepter que le groupe de Sherbrooke soit maintenu en place. Pour eux, c'est un choix pour préserver la vie», indique Yves Prud'Homme.

# Le révérend Keith Perry-Gore conteste le verdict

Evelyn Leblanc  
eleblanc@latribune.qc.ca  
NORTH HATLEY

Le révérend chanoine de North Hatley, Keith Perry-Gore, dénonce l'évêque du Québec de l'église anglicane qui aurait modifié la constitution et les règlements régissant les diocèses anglicans du Québec sans égard à la loi.

Trouvé coupable de conduite irrespectueuse envers un évêque, le révérend Perry-Gore refuse de s'en remettre au jugement du tribunal ecclésiastique qui l'a enjoint de ne plus diriger d'assemblées de fidèles en novembre dernier.

«Il m'est difficile d'accorder la

moindre importance à cette décision lorsque je sais que l'on change notre constitution sans suivre les procédures habituelles et que ces règles vont à l'encontre du Code civil du Québec et des lois québécoises. Je ne reconnais pas ce tribunal, car je le dis illégal. Les procédures légales ne sont pas suffisamment objectives avec la justice. Il s'agit d'un abus des pouvoirs épiscopaux et un abus continu des prêtres de diocèse», explique le révérend.

L'accusation de conduite irrespec-



Keith Perry-Gore

teuse résulte d'une lettre écrite par le révérend de North Hatley à l'évêque Bruce Stavert comparant son attitude de non-respect de la loi à celle adoptée par Hitler.

«Je n'attaque pas personnellement l'évêque Stavert, mais je l'attaque en tant qu'officier supérieur de notre Église. Dans la lettre que je lui ai écrite, je demandais sa démission comme évêque en chef, car notre constitution et nos règlements ne peuvent aller à l'encontre de la loi, comme il semble vouloir démentir», estime-t-il.

En fait, le révérend réfère à Hitler dans sa manière d'agir. Il écrit que l'évêque a injecté à certains prêtres le même type de poison que les Nazis allemands d'Adolf Hitler ont injecté aux personnes pour qu'elles obéissent tota-

lement à ses règles à lui plutôt qu'à la constitution du pays.

«L'évêque fait la même chose qu'Hitler en demandant aux prêtres de ne pas se référer à la loi, mais ses règlements. Dans notre société, la loi est roi et maître de nos agissements. Si les règlements adoptés vont à l'encontre des lois et de la Constitution canadienne, ils sont nuls», rappelle-t-il.

Selon lui, lorsqu'un évêque ne respecte pas les droits individuels et ne suit pas les règles de droit, une cour civile doit intervenir pour que règne le droit. «Je considérerai la décision de la cour ecclésiastique le jour où une injonction de la Cour supérieure m'interdira de présider une assemblée», soutient le prêtre à la retraite.

En outre, il rappelle les nombreuses

erreurs procédurales de ce tribunal religieux ainsi que celles ayant mené à l'adoption des règles régissant la communauté anglicane au Québec. Le révérend demande donc à la Cour supérieure, comme le révérend Barry Husk de l'église anglicane Saint-George de Drummondville, de se prononcer sur la légalité des règles inhérentes aux tribunaux religieux.

Cette procédure utilisée par la communauté anglicane de North Hatley pour accuser le révérend Perry-Gore ne s'était pas vue au Québec depuis plus de 200 ans.

Il y a 11 ans, un tribunal du genre avait démis le révérend James Ferry de ses fonctions de curé de paroisse à Toronto après avoir déclaré qu'il avait une relation homosexuelle.

# Inclonable.



Golf CL 2003

à partir de

17 950\$\*

- Freins à disque aux quatre roues avec ABS • Quatre coussins gonflables • Siège inclinable à hauteur réglable côté conducteur
- Banquette arrière rabattable et divisée 60/40 • Garantie pare-chocs à pare-chocs de 4 ans ou 80 000 km

Pour en savoir davantage sur ce qui rend la Golf si unique, rendez-vous sur [vw.ca](http://vw.ca)

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 



Remise de 750 \$ pour nouveaux diplômés collégiaux et universitaires. Certaines conditions s'appliquent.

\*Offre s'applique à une Golf CL 2003 de base, 5 vitesses, neuve. Transport, préparation, droits sur les pneus neufs, taxes, immatriculation et assurances en sus. Taxe d'accise de 100 \$ sur climatiseur offert en option. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offre valable chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Quantité limitée. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre.

099170



Volkswagen de l'Estrie

1-800-557-3368

4465, boul. Bourque, Rock Forest

098844

# Petite marche contre une grande guerre

Moins de 50 Estriens ont pris part à la manifestation sherbrookoise pour la paix en Irak

Evelyne Leblanc  
eleblanc@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Il s'agissait de près d'une cinquantaine de personnes rassemblées devant l'hôtel de ville lorsque la marche s'est mise en branle dans les rues de Sherbrooke. Tous brandissant pancartes et slogans pour affirmer leur désaccord quant à cette guerre opposant les États-Unis à l'Irak.

Plusieurs manifestants souhaitaient unir leur voix à celles des autres manifestations se déroulant partout dans le monde. Pourtant, ils étaient déçus de constater que la population sherbrookoise ne s'est pas mobilisée davantage pour donner du poids à leurs revendications.

«De voir que nous sommes si peu me démontre une fois de plus que la population se fout bien de ce conflit. La politique étrangère n'intéresse pas tout le monde, mais elle nous touche tous», souligne Michel Drouin, accompagné de sa conjointe.

«Nous pouvons voir par le nombre de personnes présentes que l'information a de la difficulté à se rendre aux oreilles des gens. Le cinéma hollywoodien abrutit les gens avec ses films patriotiques et montrant la guerre comme glorieuse. Nous devons dénoncer cette guerre et ne pas suivre encore ce torchon qu'est le drapeau américain», constate Jonathan Préfontaine.

### Contre le capitalisme

Depuis quelques semaines, cette guerre semble imminente et les manifestants espèrent que les gens se lèveront pour s'opposer à de telles tractations du président Bush.



Près d'une cinquantaine de personnes ont marché dans les rues de Sherbrooke afin de dénoncer les manœuvres du président des États-Unis, qui souhaite entrer en guerre contre l'Irak.

«Je suis contre la guerre et les bombardements peu importe, mais encore plus s'ils visent une race ou une religion. Je suis contre le capitalisme et l'emprise des États-Unis sur le reste du monde. Ce conflit représente tous ces éléments et le résultat qu'ils amènent. Les États-Unis ne veulent, une fois de plus, que montrer qu'ils sont toujours des hommes invincibles», estime Mélissa Hamel, qui a entendu parler de la manifestation

via les listes de discussion sur Internet.

L'importance de dénoncer cette campagne que veulent mener les États-Unis en Irak aimait tous les manifestants. «Cette guerre d'action masque des intérêts pécuniaires. Nous sommes tous bernés par les messages que nous lancent les médias sur l'intention véritable des gouvernements», rappelle Myriam.

Les gens n'approuvent pas cette guerre et tout ce qu'elle sous-entend. «Je suis contre cette guerre, mais je ne dis pas que Saddam Hussein est le meilleur modèle de gouvernement. S'il faut tuer tous les gens qui ne sont pas du même avis que nous, ça ne marche pas... Nous vivons dans une drôle de démocratie», estime M. Drouin, venu en tant que citoyen responsable.

Linda Champagne tenait à tout prix à se joindre à cette manifestation afin d'exprimer son désarroi et ce, malgré le froid vif qu'il faisait samedi à l'ombre de l'hôtel de ville.

### Il faut «mettre ses culottes»

«Je suis ici pour exprimer mon aberration devant l'attitude impérialiste et cette agression illégitime des États-Unis qui mettent en jeu des vies civiles innocentes sur la base de présomptions. J'aimerais que le gouvernement québécois prenne position dans ce débat pour exprimer la voix de la population qui est contre cette guerre. Ce n'est pas suffisant de chanter une colombe, il faut mettre ses culottes», insiste Mme Champagne, qui s'est informée auprès des policiers pour se joindre au rassemblement pacifique.

Brandissant un drapeau noir avec l'image d'une crevette en façade, Francis Lapointe estimait qu'il fallait bâtir le monde sur d'autres valeurs que celle de la guerre. «Le drapeau noir est un symbole anti-drapeau. Souvent, le nationalisme et les drapeaux sont à l'origine des guerres et la meilleure excuse pour s'entretenir. Pour mon groupe, la crevette est simplement un cri de ralliement, elle est sympathique, inoffensive, est mangée par les riches et se tient en bande», soutient-il.

## La 220 éclairée d'ici la fin janvier

Isabelle Pion  
SHERBROOKE

La firme DJL n'aura finalement pas à installer un système d'éclairage temporaire sur la route 220.

En effet, selon le chef de la Division de l'ingénierie à la Ville de Sherbrooke, Denis Gélinas, l'éclairage et les feux de circulation devraient être installés dans le courant de la semaine prochaine. «Les feux devraient être en fonction d'ici la fin du mois de janvier», indique M. Gélinas.

La firme DJL, qui a obtenu un contrat de 3 millions \$ pour l'élargissement de la route 220, l'été dernier, était convoquée à une rencontre avec la Ville de Sherbrooke et le ministère des Transports, vendredi dernier. «Si le délai avait été trop long, on aurait demandé à l'entreprise qu'elle fasse de l'éclairage temporaire», souligne M. Gélinas. Étant donné que les équipements permanents seront livrés très bientôt, l'entrepreneur n'a pas de responsabilités, au dire de ce dernier.

«Comme il n'y a pas beaucoup de fabricants au Québec, les délais sont assez longs», explique Marc O'Bready, de la firme DJL, confirmant du même coup que les feux de circulation et l'éclairage devaient être installés prochainement. Ce dernier affirme qu'il n'a jamais été question que la compagnie ait à payer les coûts d'installations temporaires.

## Les urgences débordent encore

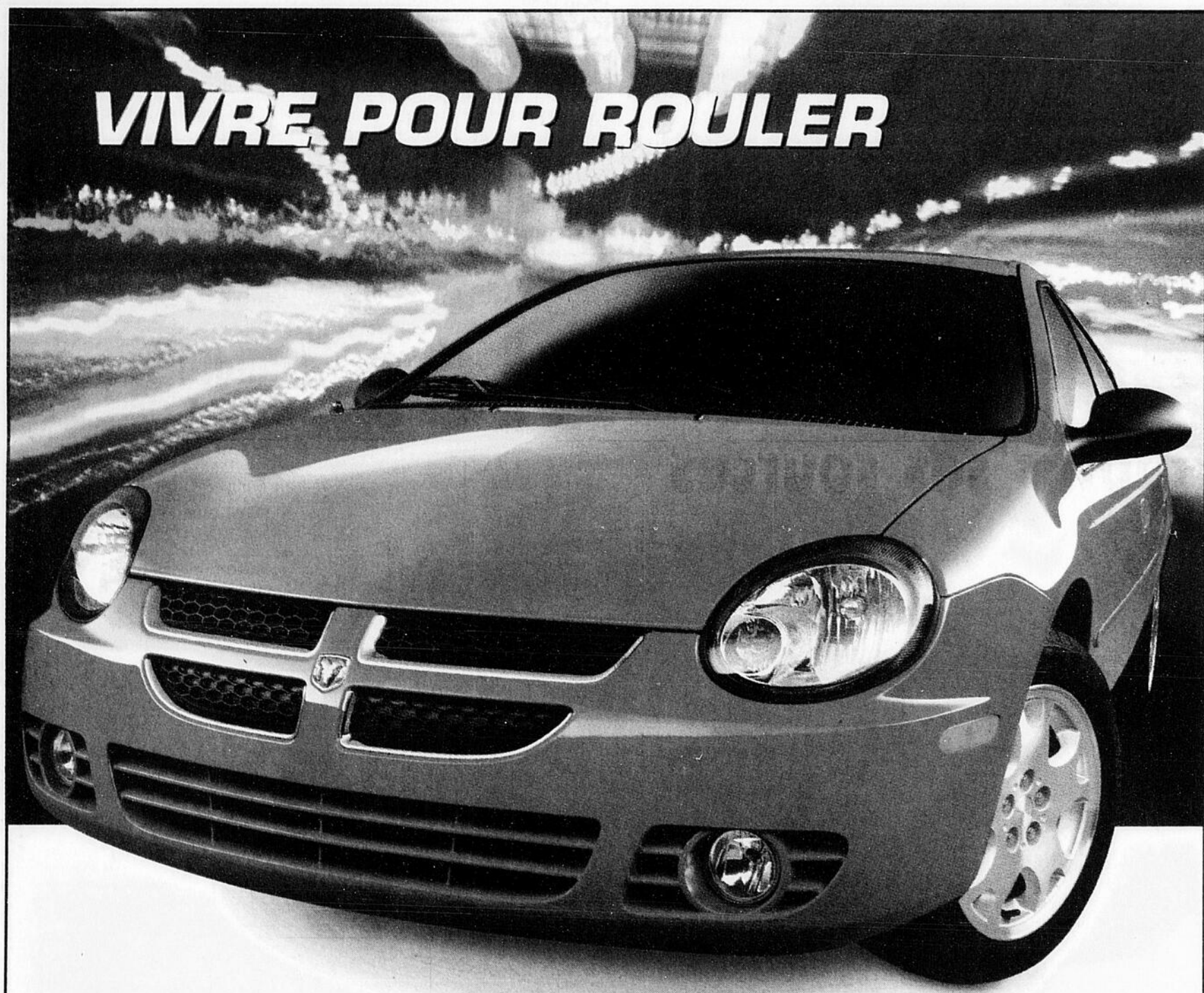
Evelyne Leblanc  
eleblanc@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

Ce n'est pas tant le nombre de patients qui a causé des maux de tête au personnel infirmier, mais la lourdeur des cas qui se sont présentés cette fin de semaine-ci aux deux établissements de Sherbrooke (CHUS).

«Depuis samedi midi, nous sommes très occupés. Il n'y a pas d'épidémie particulière, les cas sont très diversifiés. Nous avons eu un cas d'influenza, un cas de gastro-entérite, des problèmes respiratoires, cardiaques, des traumas divers», constate l'infirmière en chef des deux urgences du CHUS, Pauline Perreault.

Du côté de l'urgence de Fleurimont, 38 personnes se trouvaient sur les civières alors que 12 d'entre elles étaient en attente d'une hospitalisation hier en début de soirée. Huit lits de transition ont été ouverts toute la fin de semaine afin de restreindre l'hémorragie.

Pour ce qui est de l'Hôtel-Dieu, 20 patients attendaient sur civière afin de rencontrer un médecin. De ce nombre, six étaient en attente d'une hospitalisation. Tout comme chez sa consœur, l'urgence a dû conserver ouvert huit lits de débordement.



# VIVRE POUR ROULER

## La nouvelle Dodge SX 2.0

Louez à  
**199 \$<sup>†</sup>**  
par mois.

NOUS PAYONS VOTRE PREMIER  
VERSEMENT MENSUEL<sup>††</sup>

Options de location de 48 mois offertes*	
Mensuelle	Comptant initial
227 \$	1000 \$
251 \$	0 \$

AUCUN DÉPÔT  
DE SÉCURITÉ

Ou achetez à  
**13 999 \$<sup>\*</sup>**

Location de 48 mois. Comptant initial de 2 185 \$ ou échange équivalent. Transport inclus.

Équipement de série: 132 ch • Lecteur de CD • Phares antibrouillards • Volant inclinable • Dispositif de prévention du vol Sentry Key<sup>MD</sup> • Et plus!

LA MEILLEURE PROTECTION  
QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE  
SUR TOUS LES VÉHICULES DODGE 2003.



GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM  
SUR LE MOTEUR ET LA TRANSMISSION ET  
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES SUR 24\*\*

DODGE SX 2.0



VIVRE POUR ROULER

SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE DODGE

\* Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge SX 2.0 2003 équipée de l'ensemble 21D. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la Dodge SX 2.0 2003 avec l'ensemble 21D. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour un temps limité seulement et peut changer sans préavis. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 000 km au taux de 12¢ le kilomètre. Frais d'administration des concessionnaires en sus à la location. †† DaimlerChrysler effectuera votre premier paiement mensuel (incluant les taxes applicables) jusqu'à concurrence de 500 \$ à la location de la Dodge SX 2.0. Ce paiement fait par DaimlerChrysler exclut la portion du paiement mensuel représentant certains frais comme le transport, l'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs et les frais d'inscription au Registre. \*\* Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Transport inclus à la location, immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre et taxes en sus. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Offres d'une durée limitée, valables sur les modèles 2003 seulement, et exclusives, qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Les offres peuvent changer sans préavis. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Photo à titre indicatif seulement. \*\*\* Garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe moteur/propulseur, selon la première éventualité, et assistance routière 24 heures sur 24. Des conditions s'appliquent. † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou 750 \$ à l'achat d'un véhicule. Ces offres excluent la Dodge Viper. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada, une filiale à propriété entières de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep • Dodge du Québec



89/59